N° 96-0752 - Environnement, propreté, eau et assainissement + finances et programmation - Réalisation de l'émissaire du plateau du Sud-Est - Avenant n° 2 au marché n° 93-0743 B portant substitution d'entreprise - Acceptation du dossier - Direction de l'eau -

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous soumets un dossier relatif à la passation d'un avenant n° 2 au marché n° 93-0743 B concernant la réalisation de l'émissaire du plateau du Sud-Est-Feyzin-Vénissieux-Corbas.

La société anonyme Borie-SAE au capital de 50 985 000 F dont le siège social est 6 bis, rue Fournier - 92582 Clichy Cédex, inscrite au registre du commerce de Nanterre sous le numéro B 552 011 678 et à l'INSEE sous le numéro 552 011 678 00398, est membre du groupement d'entreprises : GTM BTP-BORIE SAE-société des Tuyaux Bonna-SA Campenon Bernard-société SPIE Citra et société EGBTP Maia Saunier, titulaire du marché n° 93-0743 B visé par la préfecture du Rhône le 26 mai 1993.

Par extrait K bis en date du 11 mars 1996, il est porté à notre connaissance la modification de la forme juridique de la société Borie SA devenue société en nom collectif au capital de 94 000 000 F.

Cette modification ne change en rien les clauses du marché et est sans incidence sur les comptes ouverts au titre du groupement pour le marché n° 93-0743 B.

Il convient toutefois de prendre en compte cette nouvelle identité dans le présent marché, par l'approbation d'un avenant n° 2 au marché n° 93-0743 B portant autorisation de substitution de la société en nom collectif Borie SAE aux lieu et place de la société anonyme Borie SAE ;

B - Propose d'accepter le dossier ci-joint et de l'autoriser à signer l'avenant de substitution correspondant ;

Vu ledit dossier ;

Vu le marché n° 93-0743 B passé avec le groupement d'entreprises GTM BTP-BORIE SAE-société des tuyaux BonnaSA Campenon Bernard-société SPI Citra et société EGBTP Maia Saunier et visé par la préfecture du Rhône le 26 mai 1993 ;

Vu l'extrait K bis en date du 11 mars 1996 ;

Ouï l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier ci-joint.

2° -Autorise monsieur le président à signer l'avenant de substitution correspondant.

pour le président,

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,